

Mayotte : la consultation est lancée



Jérôme
BIGNON

Président
de l'Agence
des aires marines
protégées.
Député
de la Somme.

“ Une
approche
équilibrée ”

Le Grenelle de la mer fixe un objectif ambitieux pour les aires marines protégées : 20 % des eaux sous juridiction française d'ici 2020. Mais cet objectif ne doit pas être sorti du contexte de l'ensemble des propositions qui sont faites, car elles portent un message essentiel : plus que jamais, c'est une approche intégrée qu'il faut avoir de l'espace marin et littoral, et plus que jamais, c'est l'association des acteurs qui permettra d'aboutir aux bonnes décisions. Relu à l'aune de ce message, l'objectif pour les aires marines protégées doit donc être compris comme une contribution à la gestion des espaces marins. Et les processus de planification et de création doivent accorder une large place à la concertation.

Mayotte nous en donne une remarquable illustration. Après deux ans de discussion, le comité de pilotage a conclu sur un projet de parc naturel marin qui va être soumis à la consultation en octobre. Processus participatif et global, sur un vaste espace marin, avec des orientations qui donnent une large place aux différents enjeux de développement durable (protection de la biodiversité, connaissance du milieu marin, qualité de l'eau, pêche au large, pêche dans le lagon, aquaculture, développement du tourisme) : les Mahorais font la preuve d'une approche très sensible et équilibrée de leur patrimoine marin.

Pendant un mois, les Mahorais vont pouvoir consulter en mairie le projet de Parc naturel marin de Mayotte.



© R. Guezell/Agence des aires marines protégées

Le lagon, source de protéines et espace social pour les Mahorais.

Le 3 septembre, un dernier comité de pilotage validait les propositions d'orientations de gestion, le périmètre et la composition du futur conseil de gestion du parc. « Nous avons réalisé une synthèse de l'état des connaissances en termes de patrimoine naturel et d'usages et dégagé les grandes lignes du projet. Cela a aussi été l'occasion d'associer et d'informer, pendant deux années, le public et tous les acteurs intervenant sur le domaine maritime de Mayotte » explique Jean-Pierre Arnaud, le chef de la Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte, créée par l'Agence des aires marines protégées.

Territoire de 374 km² inclus dans un lagon de 1 300 km², Mayotte est la plus orientale des quatre îles des Comores, entre Madagascar et la côte africaine. Sa double barrière de récifs coralliens est un phénomène rare puisqu'il en existe moins de dix au monde. Les bancs récifaux émergés du Geyser et de la Zélée, les sept km² de mangroves ou encore les herbiers de phanérogames marines, abritent 300 espèces de coraux, 22 espèces de mammifères marins, plus de 750 espèces de poissons... Plusieurs espèces menacées comme les dugongs, les tortues marines ou les baleines à bosse, trouvent ici un environnement encore préservé.

C'est l'ensemble de la Zone économique exclusive (ZEE) de Mayotte qu'il est proposé de constituer en parc naturel marin, soit une superficie de 69 468 km² environ (pour 3 500 km²

pour le Parc naturel marin d'Iroise).

« Les Mahorais ont bien compris les enjeux et on est parvenu à un projet assez ambitieux. Ce serait le premier parc naturel marin créé en outre-mer. Nous avons identifié sept grandes orientations de gestion dans un consensus assez général », commente Jean-Pierre Arnaud.

Mayotte pourrait ainsi devenir un pôle d'excellence en matière de connaissances des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove. Le parc pourrait aussi apporter

un élan et des moyens supplémentaires dans l'effort de reconquête de la qualité de l'eau du lagon, déjà entrepris par Mayotte à travers le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau. En matière de pêche, il s'agit de professionnaliser le secteur en développant l'activité hors lagon et en aidant les professionnels à s'équiper et à pêcher plus efficacement. (voir page 2).

Les filières aquacoles, de loisirs et de tourisme devraient aussi être accompagnées. Il s'agit de former les acteurs en intégrant toujours mieux le respect de l'environnement.

Les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels seraient encouragés dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon : « Des pratiques, parfois contestées, sont néanmoins porteuses d'histoire, de culture et de cohésion sociale. Le Parc pourrait aider à réduire leurs impacts sur la biomasse en les adaptant et en portant leur mémoire. Certaines pratiques traditionnelles pourraient disparaître si rien n'est fait », précise Jean-Pierre Arnaud.

Enfin, l'éducation à l'environnement constitue un vrai défi dans une société plus terrienne que maritime : « 60 % de la population a moins de 20 ans. Il faut l'amener à bien protéger et mettre en valeur son patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques », conclut le chef de la Mission.

Le décret de création du parc pourrait être signé en fin d'année ou début 2010.

Projet ambitieux

Un cadre pour la pêche

Mayotte accueille des pratiques de pêche variées : activités vivrières dans le lagon, navires industriels sur la ZEE et pêche palangrière locale en développement.



© J.Wickel/Agence des aires marines protégées.

Pêches traditionnelles et modernes cohabitent sur et en dehors du lagon.

« L'annonce de la création d'un parc à Mayotte a d'abord été reçue comme un coup de massue par les professionnels, rappelle Dominique Marot, président de l'Union des aquaculteurs d'outre-mer. « Beaucoup de Mahorais vivent de la pêche et pour eux cela signifiait des interdits. Nous nous sommes alors rapprochés du Comité des pêches de Bretagne qui avait l'expérience du Parc marin

Maîtrise de l'espace

d'Iroise et qui nous a convaincus de participer à la mission d'étude ». Il n'existe aucune structure propre de représentation de la pêche professionnelle à Mayotte ; c'est la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture marine, qui remplit cette mission.

Toutes les pratiques ont été observées au cours de l'étude de la Mission et les orientations de ges-

tion en tiennent largement compte. Le projet de parc a fait émerger la volonté des Mahorais de reprendre la maîtrise de cet espace et des décisions ont déjà été prises. L'importante ressource de poissons pélagiques aux portes du lagon était essentiellement exploitée par des thoniers senners européens, de France métropolitaine ou d'Espagne.

Développer la pêche

La redevance des droits de pêche, perçue jusqu'alors par l'administration des Terres australes et antarctiques françaises, revient désormais à Mayotte (258 000 € pour 2009). Cette redevance servira à développer le secteur de la pêche mahoraise. Et surtout, la pêche à la senne va être interdite dans une zone de 24 milles, laissant la place au développement d'une petite flotte de palangriers. À partir de cette année, le Système d'informations halieutique mis en place par le Service des affaires maritimes en collaboration avec le Conseil général, va également permettre un suivi normalisé et régulier de la pêche.

Pratiquée exclusivement par les femmes et en équipe, la

pêche au *djarifo* (tissu à maille fine) trouve sa place dans le projet de parc. Autrefois activité de subsistance, cette pratique est plutôt vécue aujourd'hui comme récréative, sociale et culturelle. De même, la pêche à pied, la pêche à bord de pirogues à balancier, ou encore la pêche de loisirs ont été analysées afin d'être prises en considération dans la gestion des ressources naturelles.

L'aquaculture constitue déjà un axe de développement économique pour Mayotte, principal producteur des volumes produits par les collectivités d'outre-mer (60 %). La gamme composée, pour l'instant, d'ombrines tropicales, de dorades et de cobias pourrait s'enrichir de nouvelles espèces endémiques, pour éviter un déséquilibre écologique.

« Senneurs, redevance, aquaculture, représentation au comité de gestion... ; nos doléances ont été entendues, » conclut Dominique Marot. « Sur le papier, tout est bien. Après, sur le terrain, il faudra bien tenir compte du contexte spécifique de Mayotte qui n'est pas celui de l'Iroise ».

L'approvisionnement du marché local (Mayotte importe des produits de la mer), le maintien des pratiques traditionnelles et la bonne gestion des ressources du lagon et du large sont en tous les cas au cœur des orientations de pêche du projet.

“ Un enjeu important pour l'économie de l'île ”



© CG Mayotte

Ahmed Attoumani Douchina

Président du Conseil général de Mayotte.

Quel est votre sentiment sur le projet de parc naturel marin à Mayotte ?

Je ne peux qu'avoir un sentiment positif à l'égard de ce projet qui permettra aux différents usagers du lagon de continuer leurs activités habituelles, tout en préservant durablement et intelligemment la ressource halieutique et l'écosystème marin.

Quel rôle a joué le Conseil général ?

Le Conseil général est partie prenante du projet sur le plan

financier, matériel et humain. Trois de nos services coopèrent avec la Mission mise en place par l'Agence des aires marines protégées. Ces échanges donnent lieu à des réunions de travail régulières et l'équipe du Conseil général participe aux campagnes d'explication et de sensibilisation des socioprofessionnels concernés par ce projet.

Que peut apporter un parc aux Mahorais ?

Beaucoup. La préservation de notre lagon est un enjeu impor-

tant pour l'économie de l'île qui reste à développer. Le projet a déjà permis un dialogue fructueux entre les différentes autorités locales, les associations de défense de l'environnement, les acteurs du secteur touristique, les aquaculteurs et les pêcheurs traditionnels dans le but d'édicter, entre eux, les règles et consignes à observer sur cet espace de travail commun. Les réflexions de la mission d'étude du parc vont permettre d'élaborer un plan d'actions partagé par les acteurs locaux et soutenu par l'État.

Aires marines à la française

L'actualité chargée de l'été et de la rentrée en matière d'aires marines protégées pose la question des différentes approches en matière d'aires marines protégées.

« Une aire marine protégée est un espace délimité en mer au sein duquel un objectif de protection de la nature à long terme a été défini, objectif pour lequel un certain nombre de mesures de gestion sont mises en œuvre : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementations, surveillance, information du public. Dans une conception large qui est celle retenue ici, l'objectif de protection n'est pas exclusif d'autres buts, notamment de développement économique maîtrisé (utilisation et exploitation durables) »

Cette définition est celle de la Stratégie nationale sur les aires marines protégées adoptée par le gouvernement en novembre 2007 mais pas forcément celle uniformément partagée par les autres pays à la pointe en la matière, et notamment au niveau européen

autour du réseau Natura 2000.

Le débat porte entre autres sur l'approche réglementaire des aires marines protégées de certains pays, passant par l'interdiction d'activités.

Une alerte a été donnée avec le projet de règlement « contrôle des pêches » et d'une manière générale sur l'articulation Natura 2000 et la pêche. Les échanges entre la France et la Commission européenne ont permis de vérifier que celle-ci n'attendait pas une interdiction généralisée de la pêche dans les zones Natura 2000, mais une évaluation fine des interactions et des mesures nécessaires.

La Commission fait d'ailleurs le distinguo entre « aires marines protégées » et « zones restreintes aux activités » espaces où les activités peuvent être restreintes voire interdites. Qu'en est-il alors de l'annonce du Grenelle de la mer de consacrer en moyenne globale sur l'ensemble du domaine maritime français 50% des AMP à des réserves de pêche ? Elle signifie

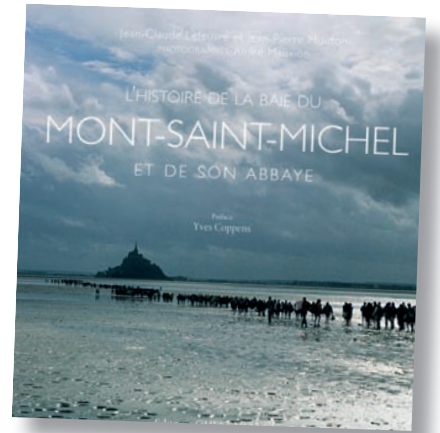
que les réserves de pêche ont toute leur place dans la politique d'aires marines protégées et que l'on attend qu'elles contribuent à la moitié de l'objectif général de protection de 20% des eaux sous juridiction française. Elle s'appuie sur l'idée, à vérifier sur le terrain, que des zones clefs, d'intérêt halieutique, peuvent être préservées au bénéfice des pêcheurs eux-mêmes. Ils ont d'ailleurs déjà mis en place

Associer les pêcheurs

des démarches de ce type (cantonnements de pêche) avec un objectif de gestion de stock de certaines espèces ciblées (crustacés par exemple). Encore faut-il que les pêcheurs soient directement associés à ces démarches de construction et de suivi selon des modalités transparentes qui restent à construire. C'est là un autre engagement du Grenelle de la mer.

Pour en savoir plus : www.legrenelle-mer.gouv.fr/IMG/pdf/LIVRE_BLEU_Grenelle_Mer.pdf, (notamment engagements 14.)

* Baie du Mont-Saint-Michel : une bible !



Les Éditions Ouest-France, en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées et le Conservatoire du littoral, présentent *Histoire de la baie du Mont Saint Michel*, un livre écrit par Jean-Claude Lefeuvre, professeur au Muséum national d'histoire naturelle. Au-delà de l'histoire du Mont et de son abbaye, cet ouvrage nous fait découvrir le patrimoine naturel exceptionnel de sa baie en retraçant son histoire géologique et environnementale depuis ses origines à nos jours.

En librairie le 10 octobre.

Le Parc des Calanques se dessine

À la fois terrestre et marin, tout en étant situé à proximité d'une agglomération de plus d'un million d'habitants, le Parc national des Calanques sera une première en Europe.

Tombants à coralligène multicolore, herbiers de posidonies, eaux transparentes, grottes, calanques : l'idée de la création d'un



Herbier de Posidonies et nacre dans le futur Parc national des Calanques.

parc national pour participer à la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel, aux portes de Marseille, remonte à 1999. Mais c'est la rénovation de la loi sur les parcs nationaux, en 2006, qui aura permis de faire avancer le dossier.

« Le territoire de cœur marin, défini par l'arrêté de prise en considération signé par le Premier ministre en avril dernier, n'est pas figé, » précise Alessandra Accornero-Picon, chargée de mission pour le Groupement d'intérêt public (GIP) Calanques. « Nos propositions pour la charte du Parc sont aujourd'hui en cours d'élaboration dans le cadre d'une concertation inspirée par le modèle de gouvernance du Grenelle (État, collectivités locales, scientifiques, usagers, habitants). Ce sera la première charte et le premier parc national créés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et, à ce titre, elle doit être exemplaire. Le projet de charte approuvé par l'assemblée générale du GIP sera soumis pour avis à plus de 200 acteurs locaux. Suivra la phase d'enquête publique. Nous devrions clore le dossier pour une signature minis-

térielle du décret de création du Parc national fin 2010 ».

L'Agence des aires marines protégées s'est associée au travail en amont : « Nous avons travaillé sur l'aspect marin qui offre, outre une grande valeur patrimoniale, une continuité avec le paysage terrestre, détaille Laurent Germain, chargé de mission. On trouve notamment des têtes de canyon sur lesquelles l'Agence a lancé un vaste programme de connaissances avec de nombreux partenaires de la Méditerranée ».

Première européenne

Les pics de fréquentation induits par la proximité de la deuxième ville de France constituent le principal problème auquel sera confronté ce Parc. « Pollutions d'origine urbaine et industrielle, braconnage, incendies... les impacts anthropiques sont considérables », analyse Alessandra Accornero-Picon en mesurant l'ampleur de la tâche, mais en se félicitant de l'implication des acteurs et de l'évolution des états d'esprit : « Nombre d'acteurs concernés ont bien évolué. Ils ont dépassé le stade du : " D'accord pour le Parc, mais moi, je ne change pas mes comportements " ! ».

* Rendez-vous Pacifique Sud, en Polynésie Française



L'Agence des aires marines protégées, le Comité français de l'UICN, l'Initiative pour les récifs coralliens du Pacifique sud et le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE), organisent du 14 au 19 novembre 2009 une Conférence régionale sur les aires marines du Pacifique, à Moorea. La géographie et les enjeux du Pacifique (la moitié du domaine maritime français) impliquent, en effet, un renforcement de la concertation et de la coopération entre territoires français et partenaires anglophones.

Pour en savoir plus : <http://ampacifico9.aires-marines.fr>

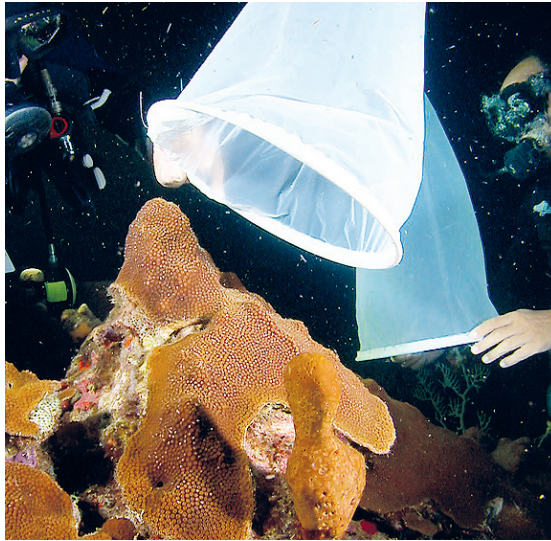
Opération corail !

La DIREN et l'Aquarium de Guadeloupe, Océanopolis et l'Aquarium de La Rochelle se sont livrés à la mi-septembre à un véritable contre la montre pour récolter des semences de corail en vue d'une reproduction in vitro.

« Ce sera pour cette nuit ! », Franck Mazeas, chargé de mission écologie marine à la DIREN Guadeloupe, est catégorique. Après des années d'observations, il a conclu que deux espèces de coraux de la région (*Montastrea faveolata* et *Montastrea annularis*) pondent tous les ans, après la pleine lune du mois de septembre... vers 21h15 ! Dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 septembre dernier, une équipe composée de plongeurs, techniciens, scientifiques et caméramans s'est donc mise à l'eau pour cette étrange quête. À 21h35, quelques dizaines d'œufs s'échappent d'un premier massif de corail. À 21h40, la totalité des massifs expulsent des millions d'œufs. L'ensemble des massifs de coraux de la Guadeloupe et d'une bonne partie de ceux de la Caraïbe, en font autant au même instant. Un véritable feu d'artifice ! « La mer se remplit d'œufs qui s'illuminent sous les projecteurs. C'est comme la voie lactée sous la mer, décrit Philippe Godoc de l'Aquarium de Guadeloupe. Chaque équipe se dépêche de prélever ce qu'il peut, sachant

que la prochaine fois ne sera que dans un an. Les plongeurs disputent aux nombreux poissons les œufs de coraux dont ils se régalerent ».

Le but de cette opération est de collecter des gamètes (larves) pour pouvoir travailler sur leur développement in vitro afin de parvenir à développer des coraux en laboratoire. On peut ainsi imaginer qu'à l'avenir, des « fermiers de la mer » feront pousser des coraux en bassin pour les réimplanter en mer sur des zones abîmées...



Une course aux œufs lors d'une plongée rarissime.

Pingers : conclusions d'enquête

Les pingers sont chers et peu efficaces selon l'étude « Pingloise ». Mais la Commission européenne maintient le règlement qui les rend obligatoires depuis 2006.

Le règlement européen (812/2004) oblige certains navires de plus de 12 mètres à équiper leurs filets de répulsifs acoustiques, communément appelés « pingers », avec pour objectif de réduire les captures accidentelles de mammifères marins dans les filets du Nord-est Atlantique. Grâce à un financement de la direction des pêches du



Les dispositifs acoustiques : onéreux et peu efficaces.

Ministère de l'agriculture et de la pêche, le Parc naturel marin d'Iroise, en collaboration avec l'Ifremer et le laboratoire d'étude des mammifères marins d'Océanopolis ont mené une étude pilote en Iroise. L'objectif était

d'évaluer l'efficacité à long terme de cette mesure. « Pingloise » a été menée sur 2008-2009 lors de campagnes à bord de fileyeurs du Conquet et d'Audierne. Ces navires ciblent la baudroie (ou lotte), à l'intérieur et au voisinage immédiat du périmètre du Parc naturel marin d'Iroise. Les captures accidentelles concernent surtout une espèce de petit cétacé : le marsouin. Or, cette espèce protégée, après plusieurs décennies d'absence, fréquente à nouveau la zone. « Les dispositifs acoustiques sont des équipements onéreux et s'avèrent peu efficaces, explique Philippe Le Niliot. Ils peuvent également avoir des effets négatifs sur les habitats des mammifères en Iroise. En réalité, l'immersion d'une grande quantité de répulsifs dans le milieu marin risque de créer un vaste panache acoustique et altérer de manière importante les zones fréquentées par les cétacés, c'est aussi un axe de travail qui nous préoccupe ».

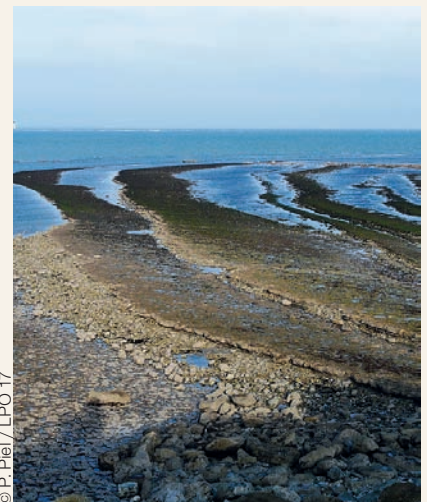
Selon la synthèse de l'étude « Pingloise » présentée à la Commission européenne, aucun des trois appareils testés n'est concluant en termes de fiabilité. Mais le comité scientifique et technique des pêches de la Commission européenne estime que cette seule étude ne peut remettre en cause le règlement. « Il faut donc, d'un côté, poursuivre la recherche et le développement sur la technologie des pingers pour les rendre plus fiables, et de l'autre, apprendre à mieux gérer le risque de pêche accidentelle qui semble varier selon le lieu et la saison », conclut Philippe Le Niliot.

* 40 requins pélerins observés, 10 balises posées !

L'heure du bilan a sonné pour l'équipe « Sur les traces du requin pélerin »* qui a mené tout l'été sa campagne de marquage de requins pélerins dans les eaux du Parc naturel marin d'Iroise et de l'île de Man, en mer d'Irlande. Les balises d'Yvette et d'Olivia, deux femelles marquées en juin dans le Parc, se sont décrochées après une et six semaines. Toutefois, les informations donnent des éléments sur leurs déplacements : Yvette s'est rendue au large de Plymouth et Olivia a parcouru près de 600 milles nautiques jusqu'en Écosse. Des voyages qu'il conviendra de prendre en considération pour une meilleure conservation de l'espèce. Rendez-vous cet hiver pour la remontée prévue des autres balises.

* Ce programme réunit : l'APECS, la Fondation Malpelo, Manx Wildlife Trust, l'Agence des aires marines protégées dont le Parc naturel marin d'Iroise, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et Océanopolis.

* Pertuis charentais/ Gironde : Projet de parc en discussion



D'octobre à juin 2010, une trentaine de réunions de travail organisées par la Mission d'étude du Parc naturel marin devraient permettre d'aboutir à des propositions communes en matière de périmètre, d'orientations et de composition du conseil de gestion. « Compte tenu de l'importance de la zone et de sa diversité en matière de patrimoine naturel, humain et économique, nous avons choisi de privilégier l'approche globale, un Vendéen pourra parler de l'estuaire, un pêcheur de la plaisance et le débat sera ouvert. » précise François Colas, chef de la Mission.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poiret

Secrétaire de rédaction : Dominique Guillot

Ont participé à ce numéro : F. Quéau, S. Quintin, L. Germain, O. Abellard, R. Guezal, L. Aboutoïhi, A. Caillet-Fouki

Agence des aires marines protégées :

42 bis, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr